

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 4 juillet 2016

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : M. COIN - B. FRAMMERY - JC. CHARLIER - A. ETCHEBERRY
E. IMOBERSTEG - S. RALL (adjoints) - E. BARTHES - V. GOUTEUX
E. DE MALEZIEUX - W. GRANDPRE - F. ROGARD - B. MILCAMP
A. BOUSSER - F. GUITTON - JP. LAURENSEN - M. KUNG - L. BERONJA
R. SUSS - M. CERAMI

Absents excusés : C. MARTIN (procuration à M. COIN) - L. ANSELLEM (procuration à
A. CHARILLON) adjointes - E. DECOUZ (procuration à S. RALL)
B. GUERQUIN (procuration à E. DE MALEZIEUX) - B. CHAUVET
(procuration à A. ETCHEBERRY) - D. POURCHER (procuration à
V. GOUTEUX) - L. GAULIARD (procuration à JC. CHARLIER)
P. CHARRON (procuration à E. IMOBERSTEG) - C. PABON (procuration à
L. BERONJA)

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 07/06/2016
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) : MODIFICATION STATUTS ET ÉLECTION DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
- FINANCES :
 - A. CONVENTION ASSOCIATION DES SECOURISTES DU NORD GESSIEN
 - B. LOGEMENTS AIDÉS HALPADES : GARANTIE D'EMPRUNTS CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS A PREVESSIN-MOENS "LES ALLEES FLEURIES - BAT G" (8 PLUS, 3 PLAI ET 3 PLS)
 - C. LOGEMENTS AIDÉS HALPADES : GARANTIE D'EMPRUNTS CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS A PREVESSIN-MOENS "LES ALLEES FLEURIES - BAT D" (7 PLUS, 2 PLAI ET 3 PLS)
- PISTE CYCLABLE ROUTE DE L'EUROPE : ACQUISITION DE TERRAIN
- LOTISSEMENT « RAVOIRE SUD » : ACQUISITION DE TERRAIN
- ROUTE BELLEVUE : ACQUISITION DE TERRAIN
- EAUX PLUVIALES BRETIGNY : CONVENTION COGEDIM/COMMUNE
- PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2016-2019 (PEDT)
- BIBLIOTHEQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN « DISPOSITIF EN SCENE 2016 »
- CONVENTION DE PARTENARIAT MARCHÉ DE NOËL
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- DIVERS :
 - Remerciements pour subvention

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé Bertrand MILCAMPS.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 07/06/2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Comité de Pilotage TAP du 20/06/2016 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY présente les points abordés lors de la dernière réunion du comité de pilotage activités périscolaires et TAP :

- Nouvelle organisation des TAP pour la prochaine rentrée : le choix des activités sera laissé aux enfants. Elles seront plus axées cette année sur un temps de détente encadré.
- Présentation, par les centres de loisirs, du déroulement des différentes activités et des contenus pédagogiques.

b. Commission Finances du 21/06/2016 (M. COIN)

M. COIN expose au Conseil que les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission font l'objet de délibérations lors de la présente séance du Conseil.

La commission a également pris connaissance de l'exécution du budget au 15/06/ 2016.

c. Commission Urbanisme-Cœur de Village du 29/06/2016 (JC. CHARLIER)

JC. CHARLIER présente les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission :

- 6 déclarations préalables ont reçu un avis favorable ;
- 4 permis de construire ont reçu un avis favorable ;
- 4 permis de construire modificatifs ont reçu un avis favorable et 2 un avis défavorable.

d. Commission Travaux-Voirie-Sécurité du 30/06/2016 (E. IMOBERSTEG)

E. IMOBERSTEG présente les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission :

- Travaux en cours :
 - Marquage horizontal : passages piétons, pistes cyclables et stop.
 - Vésegnin, chemin de la Manchette : montage du muret et goudronnage de la chaussée.
 - Vésegnin, Chemin des Tattes des Moulins : reprise de la chaussée en grave bitume afin de la renforcer. L'enrobé définitif sera effectué à la fin des travaux.
 - Route du Maroc : reprise de la chaussée suite à un affaissement. RTE a rouvert la chambre afin de passer des câbles et doit refaire toute la largeur de la voie. Madame la Maire précise qu'un aménagement paysager est également prévu afin de préserver l'esthétique du chemin de la Manchette.
 - Chemin des Perrières : les travaux de voirie faits par la Commune vont commencer, ceux de la CCPG étant achevés.
 - Route du Château : les travaux de la CCPG ont pris du retard pour des raisons de canalisations à réaménager.
 - Chemin de Pré de Planche : l'étude sur la partie ruisseau a été effectuée avec la CCPG. La maîtrise d'œuvre a été attribuée à l'entreprise SNA PRIM et les demandes de subventions ont été faites.
 - Magny : consultation d'un géomètre afin d'entamer des travaux de sécurisation.
 - Aménagement d'un escalier au niveau du parking de la Mairie.

- Cheminement des résidences du Prieuré.
- Etat des lieux de l'éclairage public.
- Déplacements doux : les routes de Ferney et des Marlis ont été refaites.
- Transfert de l'allée Jacob du domaine privé au domaine public communal. Cette voie, située sur le programme Vert Tilleul, permet de rejoindre le chemin Pré de Planche depuis la route de Mategin.
- Sécurisation aux abords de l'école ALICE : 2 cheminements ont été créés et un trottoir va être mis en place promenade de la Gotaz.
- Sécurité :
 - vidéo protection : la Commune a reçu les autorisations préfectorales, les demandes de subvention ont été faites et l'entreprise a été choisie suite à la consultation lancée.
 - opération tranquillité vacances : plusieurs personnes se sont déjà inscrites. Madame la Maire précise que la police municipale assurera une présence jusqu'à 19h, 2 jours par semaine, pendant la période estivale.
 - Participation citoyenne : la convention a été signée avec la préfecture et la gendarmerie et en présence du sous-préfet. 3 quartiers ont déjà proposé un représentant et 2 autres devraient rejoindre le dispositif.
- Contrôles de vitesses.
- Rue de l'Ecole : cette voie sera désormais un espace partagé limité à 20 km.

JP. LAURENSEN regrette que les plans d'installation des caméras de vidéo-protection n'aient pas été présentés en commission. E. IMOBERSTEG rappelle que lors des réunions de novembre et de mai 2016, les lieux d'implantations ont été discutés précisant qu'ils seraient notamment devant les bâtiments publics, les commerces et aux entrées de la Commune.

e. Commission Travaux - Bâtiments - Développement durable du 30/06/2016 (S. RALL)

- Réception du bâtiment de l'ancienne Mairie de Vésegnin.
- Ecole ALICE : tous les OPR seront exécutés en prévision de la commission sécurité du 13/07/2016. Mise en place de la signalétique du bâtiment.
- Travaux écoles des Grands Chênes : l'entreprise PAUCAUD a été retenue suite à la consultation lancée. Une visite sur site a eu lieu afin de choisir la couverture.
- Four de Brétigny : travaux de sécurisation exécutés du 20 au 21/06. Le coût a été moins important que le prévisionnel.
- Envoi du nouvel Ad 'AP avec un nouveau planning de travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité. L'estimation financière de ces travaux est de 1 426 050.00 €. Mme la Maire félicite l'important travail du directeur des services techniques et de son adjointe, effectué en collaboration avec Mme RALL, en soulignant d'autant plus que la plupart des collectivités le font faire par un prestataire.
- Télé-relève des compteurs de gaz : les services techniques ont retravaillé le projet en proposant 7 points d'implantation d'antenne. 3 sites ont été retenus afin de couvrir le territoire communal : le four de Brétigny, la SPGL et l'église (cachée derrière les abat-sons). ERDF transmettra la convention modifiée afin de la soumettre à délibération du Conseil en septembre.
- Présentation du projet de réhabilitation de la halle de tennis en salle multisports par B. FRAMMERY : lancé en 2007 par la précédente municipalité, ce projet sera repris en collaboration avec le SIVOM. Le coût total des travaux envisagés a été réévalué à 2 340 000 € HT. La Commune ayant également comme projet la construction de courts de tennis couverts, la 1^{ère} proposition était de mener ces 2 projets de pair : le coût estimé pour la Commune s'élèverait à 1 822 000 €. B. FRAMMERY explique qu'il a proposé un autre scénario : réhabiliter la halle de tennis existante pour y construire les courts couverts et construire, avec le SIVOM, une nouvelle halle multisports. La société Matisse et un technicien de la fédération

française de tennis ont été sollicités afin de faire une estimation financière : le coût total serait ainsi inférieur d'environ 200 000 € à la 1^{ère} proposition. Le SIVOM devra désormais décider entre ces 2 scénarii.

B. FRAMMERY ajoute qu'il lui paraît plus opportun de construire une vraie halle multisports avec notamment des gradins.

f. CCAS DU 14/06/2016 (M. COIN)

En l'absence de C. MARTIN, M. COIN présente les points abordés lors de la dernière réunion du CCAS :

- Présentation du travail de l'association « Ni putes ni soumises » par la présidente et la juriste de l'antenne de Ferney-Voltaire.
- 2 demandes d'aides financières ont été acceptées.
- Logements sociaux : présentation de la nouvelle organisation rendue obligatoire par la loi ALUR. Elle permettra une simplification des démarches pour les demandeurs ainsi que plus de transparence et une meilleure efficacité dans l'attribution des logements. La Commune sera un bureau enregistreur et pourra délivrer le numéro unique indispensable à toute demande.
- Jardins familiaux : 2 composteurs ont été installés par la CCPG. Dans le cadre de leur journée « responsabilité civile », des salariés de l'entreprise Bacardi (Meyrin) ont désherbé les allées, retiré les déchets et refait les numéros de parcelles.
- Séjour des aînés : il a eu lieu fin avril en Camargue.
- Le 2^{ème} atelier de révision du code de la route a été organisé.
- « Mémoire en marche » : cette manifestation a été organisée en partenariat avec le CLIC dans le Parc du Château.
- La fête de l'été (le 22/06) : moment très convivial avec de nombreuses animations, un lâcher de ballons par l'association Eclat et un goûter servi par les Jardins de Voltaire. Cette manifestation a rencontré un grand succès et une forte participation. M. COIN transmet les félicitations de C. MARTIN pour l'organisation de cette fête par le responsable du service social et ses remerciements pour la participation des services techniques et du service communication.
- Projets de la rentrée :
 - Conférence sur les économies d'énergie par la société Hélianthe.
 - Service de portage de livres à domicile en partenariat avec la bibliothèque.
 - « Ciné Ma différence » avec le cinéma de Ferney-Voltaire et l'association AGITH.
 - Sortie des aînés le 15/09 : visite du musée Paccard à Sevrier, déjeuner au bord du lac d'Annecy et visite des Jardins secrets de Vaulx.
- Mise à jour du registre nominatif pour le plan canicule.

g. CCPG (Mme la Maire)

1) Mme la Maire présente les prochains transferts de compétences aux intercommunalités prévus par la Loi NOTRe :

- Activité économique : à partir 01/01/17, la CCPG sera en charge de cette compétence. Elle gèrera ainsi l'action de développement économique, de la création et l'aménagement, à l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques et aéroportuaires. Ce transfert aura d'importantes conséquences financières : il nécessitera une valorisation du patrimoine des Communes et un transfert de charges des frais de voirie, de renouvellement du mobilier urbain, de l'éclairage... Afin de financer ce transfert, il est envisagé la création d'une FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) avec une attribution de compensation (AC) pour les Communes qui disposent de zones

d'activités. Ces Communes touchaient en effet jusqu'à présent les produits de différentes taxes (CVAE, CFE...). Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) évaluera à partir du 01/01/2017 les charges de ces zones.

Mme la Maire présente le calendrier de ce transfert :

- Le cabinet STRATORIAL a fait une présentation lors de la dernière conférence des Maires.
- Validation du transfert de compétence lors de la conférence des Maires de septembre 2016.
- Validation des statuts modifiés en conséquence en Conseil Communautaire du mois d'octobre 2016.

JC. CHARLIER ajoute que les Communes membres de la CCPG devront ensuite délibérer sur le transfert avant le 31/12/2016.

- La compétence tourisme : le transfert à la CCPG sera effectif dès le 01/01/2017. Les Communes devront également décider du transfert de la taxe de séjour, pour celles l'ayant mise en place, et qui permet de financer notamment les activités événementielles et culturelles liées au tourisme. Une présentation des budgets des différents offices du tourisme (Pays de Gex-Faucille, Pays de Voltaire, Divonne-Les-Bains, Saint-Genis-Pouilly, Mijoux et Mont-Jura) a été faite aux conseillers communautaires. Madame la Maire ajoute que le Pays de Gex dispose déjà de 3 marques fortes (Pays de Voltaire, l'espace Mont-Jura et les activités thermales de Divonne), auxquelles on peut ajouter Fort l'Ecluse ainsi que le tourisme scientifique lié au CERN.

Le format juridique de cet office du tourisme intercommunal doit également être décidé entre une SPL et un EPIC.

Mme la Maire ajoute que la Commune de Ferney-Voltaire s'est prononcée contre un transfert intégral de cette compétence et le Maire de Divonne les Bains a déjà annoncé qu'il voterait également contre.

JC. CHARLIER précise que les stations de ski ayant une marque pourraient garder une compétence tourisme communale. Ainsi les Communes du Pays de Gex concernées pourraient également demander de garder la gestion de leurs marques. La CCPG reprendrait ainsi le reste de la compétence tourisme et principalement la promotion.

- La compétence transports : la CCPG va devoir se prononcer sur une reprise de cette compétence qui, à défaut, sera reprise par la Région. JC. CHARLIER ajoute que les statuts du pôle métropolitain du Grand Genève, ensemble d'intercommunalités, viennent d'être signés et entreront en application au 01/01/2017. Le rôle de ce pôle en matière de transports, en partenariat avec la Suisse, restera à déterminer. En effet, certaines intercommunalités le composant ont déjà la compétence transport. Mme la Maire précise qu'aujourd'hui la compétence est encore départementale et l'enveloppe financière des projets de transports publics est en cours de négociation. Elle explique que les stratégies de développement des transports en commun sont à l'étude, notamment la possibilité d'améliorer les lignes de bus existantes afin de mieux desservir le territoire, avec la construction du tramway en parallèle.

Mme la Maire rappelle que plusieurs quartiers de la Commune ne sont pas desservis par les transports en commun.

JC. CHARLIER ajoute que la compétence transport a un coût très élevé, d'où l'importance de déterminer précisément les besoins et leur incidence financière.

JP. LAURENSEN ajoute que le transport scolaire coûte également très cher. Il précise que de nombreuses collectivités ont mis en place une taxe transport payée

par les entreprises de leur territoire. Une telle taxe lui paraît plus difficile à mettre en place dans le Pays de Gex pour des transports principalement transfrontaliers.

2) Demandes de logements sociaux

Mme la Maire rappelle la nécessité d'avoir dans les quotas des publics prioritaires locaux : fonctionnaires d'Etat et territoriaux, travailleurs français pour les entreprises de moins de 10 salariés (ne bénéficiant pas du « 1 % patronal »), familles monoparentales et les « cas oubliés » (demandeurs n'ayant pas eu de proposition de logement depuis au moins 2 ans).

Mme la Maire présente les problématiques abordées par les groupes de travail :

- Problème des mutations internes de logement.
- Partage des critères d'attribution sur la zone intercommunale.
- Quotas d'attribution (bailleurs sociaux : 35%, communes : 20%).

Elle explique que 2 modes de gestion des contingents sont possibles pour les Communes : gestion en stock (sur un projet, la Commune va identifier un pourcentage de demandes de logements qu'elle peut proposer) ou gestion en flux (la Commune va s'entendre avec les bailleurs sociaux sur une répartition globale)

- Diagnostic du parc social sur le Pays de Gex.

h. SIVOM (M. COIN)

M. COIN présente les points abordés lors de la réunion du Comité du 22/06/2016 :

- Installation des 2 nouveaux délégués de la Commune.
- Modification du règlement intérieur du syndicat : notamment concernant le remplacement d'un titulaire par un suppléant et le vote par procuration (autorisé uniquement en cas d'empêchement du titulaire et du suppléant).
- Renouvellement de la convention d'assistance juridique.
- Renouvellement et modification de la convention pour un intervenant Gym dans l'école intercommunale.
- Approbation de la prise en charge des repas pour la visite des élèves de CM2 de l'école intercommunale au collège le Joran.
- Gendarmerie : signature du marché de maîtrise d'ouvrage déléguée.
- Vente de meubles de l'office de la cantine.
- Acquisition de nouveaux locaux pour le SIVOM dans l'immeuble Victoria face au Campanile, d'une superficie de 170 m² pour un montant de 170 000 €.
- Décision modificative du budget.

5. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) : MODIFICATION DES STATUTS ET ÉLECTION DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Madame la Maire rappelle au Conseil sa délibération n° 09/04-2014 du 10 avril 2014 par laquelle il nommait 3 délégués titulaires et un délégué suppléant en tant que représentants de la Commune au SIEA.

Elle expose au conseil que le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication de l'Ain (SIEA), établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant les 419 communes du département de l'Ain, a pour compétence tout ce qui touche à l'électricité et à son utilisation. Autorité concédante, il est propriétaire de réseaux de distribution d'énergie électrique.

Elle ajoute que son action se traduit par des conseils techniques et des participations financières dans les domaines de l'électricité, l'éclairage public, les télécommunications, la communication électronique, le gaz...

Lors de son Assemblée générale du 09/04/2016, le SIEA a délibéré pour rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an, au lieu d'une seule actuellement.

A cette fin, des modifications ont été apportées au règlement intérieur et aux statuts, notamment quant à la périodicité des réunions du comité (2 fois par an) et du bureau (3 fois par an).

Afin de s'assurer de disposer du quorum nécessaire à chaque réunion du comité, les statuts ont été modifiés afin d'augmenter le nombre de suppléants :

« Chaque commune membre procède à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires. Chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au comité avec voix délibérative. »

Madame la Maire précise que cette modification des statuts ne sera définitive qu'après avis des Communes membres puis approbation par Monsieur le Préfet.

Après avoir lancé un appel à candidature parmi les membres du Conseil, Mme la Maire propose les 5 candidatures au vote.

Délibération : le Conseil municipal :

- *Approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du SIEA précitée ;*

- *Élit, par 29 voix :*

- *M. Bertrand FRAMMERY, adjoint à la Maire, en qualité de délégué suppléant au SIEA ;*
- *M. Maurice COIN, adjoint à la Maire, en qualité de délégué suppléant au SIEA ;*
- *Mme Valérie GOUTEUX, conseillère municipale, en qualité de déléguée suppléante au SIEA ;*
- *Mme Emmanuelle DE MALEZIEUX, conseillère municipale, en qualité de déléguée suppléante au SIEA ;*
- *Mme Agathe BOUSSER, conseillère municipale, en qualité de déléguée suppléante au SIEA.*

6. FINANCES :

A. CONVENTION ASSOCIATION DES SECOURISTES DU NORD GESSIEN

M. COIN expose au Conseil que la Commune organise de nombreuses manifestations publiques qui nécessitent la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS).

Il explique que jusqu'à présent la Commune se conformait à cette obligation réglementaire en faisant appel à différentes associations agréées de secourisme, moyennant rémunération.

L'association des Secouristes du Nord Gessien vient de se constituer et souhaite s'implanter à Prévessin-Moëns pour proposer ses services à la Commune et plus largement aux organisateurs de manifestations requérant un DPS.

L'association a sollicité une subvention de la Commune d'un montant de 2 535.68 € afin d'acquérir le matériel nécessaire à l'obtention de l'agrément préfectoral l'autorisant à remplir des missions de DPS.

M. COIN précise qu'en contrepartie du versement de cette subvention, la Commune souhaite demander à l'association de s'engager à assurer pendant 5 années à titre gracieux un DPS sur tous les événements municipaux le nécessitant et, au-delà de ces 5 années, à donner la priorité de ses interventions à la Commune, à tarif préférentiel, ainsi qu'à domicilier son siège à Prévessin-Moëns.

Il propose la signature d'une convention entre la Commune et l'association afin d'entériner ces conditions.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 535.68 € à l'association des Secouristes du Nord Gessien ;*

- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention entre la Commune et l'association, ainsi que tout documents y afférent.*

B. LOGEMENTS AIDÉS HALPADES : GARANTIE D'EMPRUNTS CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS A PREVESSIN-MOENS "Les Allées Fleuries - bat G" (8 PLUS, 3 PLAI ET 3 PLS)

M. COIN expose au Conseil que la société HALPADES a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations 6 emprunts d'un montant total de 1 280 372 € afin de financer la construction de 8 logements PLUS, 3 logements PLAI et 3 logements PLS situés Route de Mategnin (programme la Bretonnière 2), dont les caractéristiques sont décrites dans les contrats de prêt joints en annexe (1 032 844 € pour le foncier, 247 528 € pour le bâti).

Il précise que la Caisse des Dépôts et Consignations subordonne le versement des fonds à la condition que le remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires des emprunts soient garantis par la Commune à hauteur de 100 % des sommes dues par l'Organisme Emprunteur pendant toute la durée des prêts (période de préfinancement incluse).

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 :

- *Le Conseil municipal de la Commune de Prévessin-Moëns accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 032 844 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et des consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 49738, constitué de 4 lignes de prêt.*

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- *Le Conseil municipal de la Commune de Prévessin-Moëns accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 247 528 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et des consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 49365, constitué de 2 lignes de prêt.*

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la totalité du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

C. LOGEMENTS AIDÉS HALPADES : GARANTIE D'EMPRUNTS CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS A PREVESSIN-MOENS "Les Allées Fleuries - bat D" (7 PLUS, 2 PLAI ET 3 PLS)

M. COIN expose au Conseil que la société HALPADES a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations 6 emprunts d'un montant total de 1 186 141 € afin de financer la construction de 7 logements PLUS, 2 logements PLAI et 3 logements PLS situés Route de Mategnin (programme la Bretonnière 2), dont les

caractéristiques sont décrites dans les contrats de prêt joints en annexe (959 489 € pour le bâti et 226 652 € pour le foncier).

Il précise que la Caisse des Dépôts et Consignations subordonne le versement des fonds à la condition que le remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires des emprunts soient garantis par la Commune à hauteur de 100 % des sommes dues par l'Organisme Emprunteur pendant toute la durée des prêts (période de préfinancement incluse).

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 :

- *Le Conseil municipal de la Commune de Prévessin-Moëns accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 959 489 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et des consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 49736, constitué de 4 lignes du prêt.*

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- *Le Conseil municipal de la Commune de Prévessin-Moëns accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 226 652 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et des consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 49361, constitué de 2 lignes du prêt.*

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la totalité du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : *Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.*

7. PISTE CYCLABLE ROUTE DE L'EUROPE - ACQUISITION DE TERRAIN

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre des travaux de réalisation de la piste cyclable route de l'Europe, il s'avère nécessaire d'acquérir environ 589 m² de terrain de la parcelle cadastrée section AT 88 située sur la Commune de Saint-Genis-Pouilly appartenant à la famille REVACLIER.

Après contact avec les propriétaires, il propose d'acquérir cette surface à 1,50 € le m², soit environ 883.50 €.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer tout document afférent à cette acquisition ;*

- *Précise que les frais de géomètre et d'acte seront à charge de la Commune.*

8. LOTISSEMENT « RAVOIRE SUD » - ACQUISITION DE TERRAIN

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre des travaux de continuité de la liaison « mode doux » entre le chemin des Hautins et le chemin de la Ravoire, inscrits au budget primitif 2016, il est nécessaire d'acquérir la partie basse de la voirie appartenant au

lotissement « Ravoire Sud ». D'un commun accord entre les différentes parties cette acquisition a été négociée à l'euro symbolique.

Il précise que ce prix prend en considération l'usage actuel du terrain (la voirie étant considérée comme une charge pour une collectivité) et les travaux d'aménagement qui seront réalisés (mise en sécurité des usagers du cheminement piétons et des utilisateurs de la voie).

La surface à acquérir est d'environ 1009 m².

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer tout document afférent à cette acquisition ;*
- *Précise que les frais de géomètre et d'acte seront à charge de la Commune.*

9. ROUTE BELLEVUE – ACQUISITION DE TERRAIN

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre de la demande d'alignement de la propriété de Monsieur BRUN, cadastrée section 251BM 104, située 987 route Bellevue, et afin de conserver une bande de visibilité suffisante, il est nécessaire d'en acquérir 10 m². Il propose cette acquisition à l'euro symbolique.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer tout document afférent à cette acquisition ;*
- *Précise que les frais d'acte seront à charge de la Commune.*

10. EAUX PLUVIALES BRETIGNY – CONVENTION COGEDIM/COMMUNE

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre des travaux de construction de l'ensemble immobilier « Au Gré des Jardins » à Brétigny, l'entreprise de VRD, en décomprimant le terrain, a créé une importante résurgence expliquant les différents problèmes d'inondation relevés depuis plusieurs mois chez les riverains situés en amont. Ces problèmes ont révélé un réseau ancien en fibrociment en très mauvais état, récupérant les eaux pluviales de la route de Segny et du chemin des Crêts. Ce réseau est non répertorié sur les plans.

Il explique qu'au vu du caractère d'urgence, COGEDIM a dû reprendre le réseau Eaux Pluviales qui avait déjà été dévoyé afin de l'approfondir davantage pour permettre le raccordement de tous les réseaux communaux qui se rejetaient dans le réseau obsolète.

Le montant total des travaux engagés est de 13 490 € HT. COGEDIM demande une prise en charge à hauteur de 60 % par la Commune, soit 8 094 € HT.

JC. CHARLIER propose la signature d'une convention à intervenir avec COGEDIM afin de procéder au remboursement de 8 094 € HT, montant auquel il conviendra de rajouter la TVA en vigueur. Il précise que ce remboursement se fera sur présentation d'un justificatif de règlement de facture à l'entreprise.

Délibération : par 27 voix pour et 2 abstentions (F. GUITTON et F. ROGARD), le Conseil municipal :

- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention à intervenir avec COGEDIM ;*
- *Précise que ce remboursement se fera sur présentation d'un justificatif de règlement de facture à l'entreprise.*

11. PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2016-2019 (PEDT)

A. ETCHEBERRY rappelle au Conseil que le Projet Educatif Territorial (PEDT) est un outil de collaboration permettant de rassembler l'ensemble des intervenants du domaine scolaire et d'articuler les différents temps des enfants (avant, pendant et après l'école), autour d'un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2013, un PEDT a été signé en février 2014 entre la Commune, l'Education Nationale, la CAF et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Valable 3 ans, ce PEDT a fait l'objet d'évaluations régulières à travers les comités de pilotage TAP, réunissant élus, équipes enseignantes, parents d'élèves, directeurs des accueils de loisirs et animateurs.

Elle explique que les dernières évaluations et phases de concertation, qui ont eu lieu entre novembre 2015 et février 2016, conduisent à modifier largement le PEDT :

- nouveaux objectifs impliquant une modification du contenu des TAP (fin des parcours pluridisciplinaire d'activités, fin des articulations projets d'école/APC/TAP) ;
- nouvel emploi du temps des TAP et nouvelle organisation de la semaine scolaire ;
- ouverture d'une nouvelle école ;
- nouveau gestionnaire des TAP, qui assurera également la gestion des ALSH et des actions jeunesse (ALFA3A).

Sur avis favorable du comité de pilotage, elle propose un nouveau PEDT qui s'articulera autour des 3 objectifs suivants :

- prendre en charge 100 % des enfants, dans un cadre affectif et éducatif sécurisé, pour des activités périscolaires ludiques, favorisant l'épanouissement de l'enfant ;
- garantir une atmosphère sereine et conviviale pour faire du temps TAP un temps de détente encadré et du temps ALSH un temps de découverte avec des activités ludiques, sportives, artistiques, innovantes... ;
- rechercher une cohérence et une continuité éducative dans les différents « temps » de l'enfant ainsi qu'une complémentarité des apports tout au long de la journée d'école.

A. ETCHEBERRY précise que les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) pourront avoir lieu pendant le temps des TAP.

Ce PEDT s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2016, avec une validité de 3 ans ; il est modifiable par avenant. Son évaluation se fera deux fois par an.

Elle ajoute que le PEDT prend la forme d'une convention de partenariat, signée entre la Commune, la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la CAF.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve le PEDT 2016-2019 de la commune ;*
- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, pour le signer, ainsi que tous documents afférents.*

12. BIBLIOTHEQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN « DISPOSITIF EN SCENE 2016 »

Madame la Maire expose au Conseil que dans le cadre de son dispositif « En scène », visant à soutenir des spectacles organisés à l'initiative des bibliothèques partenaires du réseau départemental de lecture publique, le Conseil Départemental de l'Ain a accompagné financièrement la Commune à hauteur de 50 % pour l'organisation du spectacle Petit Poussin qui a eu lieu le 16 Juin 2016.

Ce spectacle était destiné aux assistantes maternelles de la Commune et visait à faire découvrir la bibliothèque aux tout-petits. 30 enfants de moins de trois ans ont ainsi participé.

Elle ajoute qu'une convention, précisant les modalités d'organisation et de participation du Département, acte ce partenariat.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *Approuve la convention à intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental de l'Ain ;*
- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, pour la signer, ainsi que tous documents afférents.*

13. CONVENTION DE PARTENARIAT MARCHÉ DE NOËL

Madame la Maire expose au Conseil que l'édition 2016 du Marché de Noël de la Commune aura lieu du 2 au 4 décembre. Fort du succès acquis en 2015, la nouvelle édition du Marché de Noël pour cette année est issue de la volonté de contribuer au dynamisme local en cette période de fête.

C'est pourquoi la Municipalité souhaite associer les forces vives locales autour de cet événement. Un groupe de travail composé d'élus a rencontré les commerçants afin de leur proposer de participer à cette manifestation et d'impulser une dynamique commerciale.

A cet effet, elle propose de conclure une convention type entre la Commune et chaque commerçant souhaitant être partenaire, afin d'entériner les engagements de chaque partie comme suit :

- la Commune s'engage à afficher la marque du Partenaire sur l'ensemble des supports de communication utilisés pour promouvoir l'événement, en fonction du niveau de partenariat choisi par le partenaire ;
- Trois niveaux de partenariat sont proposés.
 - Partenaire Bronze : pour un montant forfaitaire de 200 €, le partenaire sera cité :
 - ✓ dans le journal municipal,
 - ✓ sur la page Facebook de la commune,
 - ✓ sur les affiches et flyers dédiés au Marché de Noël 2016,
 - ✓ dans le discours d'ouverture de Mme La Maire.
 - Partenaire Argent : pour un montant forfaitaire de 500€, en plus des prestations du partenariat bronze, le partenaire sera cité :
 - ✓ Sur le panneau des partenaires,
 - ✓ Dans les communiqués de presse (Dauphiné/Voix de l'Ain)
 - Partenaire Or : pour un montant forfaitaire de 1 000€, en plus des prestations du partenariat argent, le partenaire sera cité sur Radio Plus et une présentation du partenaire sera faite dans le journal municipal.

Suite à la remarque de JP. LAURENSEN, Mme la Maire précise que le but n'est pas de trouver des financements pour le marché de Noël mais bien d'inciter les commerçants à s'associer aux événements de la Commune. Il s'agit également de leur permettre d'avoir accès à des outils de communication performants afin d'améliorer leur visibilité.

L. BERONJA estime que la participation financière demandée est élevée, qui plus est pour un seul événement.

A la question de JP. LAURENSEN, V. GOUTEUX confirme que tous les commerçants de la Commune ont été consultés.

Délibération : Par 23 voix pour et 6 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, L. BERONJA, R. SUSS, M. CERAMI et C. PABON), le Conseil municipal :

- *Approuve la convention type à intervenir entre la Commune et les commerçants partenaires, annexée à la présente délibération ;*
- *Mandate Madame la Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, pour signer les conventions avec chaque partenaire.*

14. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Contrat du 30/05/2016 avec la société WIESMANN PARCS ET JARDINS : immobilisation tracteur déneigement pour un montant de 2 280.30 €.
- Contrat du 31/05/2016 avec la société LANSARD ENERGIE SAS : travaux sur VMC et CTA services techniques pour un montant de 3 495.60 €.
- Marché dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de vidéo protection, avec la Société SDEL Savoie Léman pour un montant de :
 - Tranche Ferme : 146 111.59 € HT,
 - Tranche Conditionnelle 1 : 53 688.03 € HT,
 - Tranche Conditionnelle 2 : 25 285.36 €HT.

15. DIVERS

- Remerciements pour subvention :
 - Ecole de musique de Gex
 - Ecole saint-Vincent
- Evènements à venir sur la Commune : Madame la Maire présente les prochains évènements prévus sur la Commune :
 - Du 6 au 13 juillet : **Semaine de la jeunesse**, accueil de loisirs du prieuré
 - Mercredi 13 juillet : **Fête nationale**, parc du Château, à partir de 18h
 - Vendredi 15 juillet : **Contes de l'été** de l'Office de Tourisme du Pays de Voltaire. « **Le potager conté en musique** » Parc du Château, 14h30
 - Vendredi 22 juillet : **Ciné plein air**, projection du film « **Whiplash** », à 21h30, Parc du Château
 - Vendredi 26 août : **Ciné plein air**, projection du film « **Les pingouins de Madagascar** » à 21h, Parc du Château
 - Samedi 27 août : **Forum des associations**, salle Gaston Laverrière
 - Dimanche 4 septembre : **Vide-Grenier** sur le parvis de la Mairie et alentours
 - Jeudi 15 septembre : **Sortie séniors** en Haute-Savoie (musée de la cloche à Sevrier et les « Jardins secrets » de Vaulx)
 - Dimanche 18 septembre : **Journées du patrimoine** au Parc du Château. Spectacle itinérant « Granistel et les sortilèges de la forêt », animations autour de la musique et théâtre d'ombre... Inscriptions à partir du 4 juillet.

JP. LAURENSEN remarque que toutes les manifestations ne sont pas annoncées, notamment certaines kermesses. A. ETCHEBERRY explique que les évènements annoncés en Conseil municipal sont les évènements organisés par la Commune ainsi que ceux auxquels elle participe. Ainsi, en effet, tous les évènements ayant lieu sur le territoire de la Commune ne bénéficient pas de la même information.

B. FRAMMERY précise que les évènements organisés par des associations extérieures à la Commune sont communiqués publiquement uniquement si celles-ci en font la demande.

La séance a été levée à 22h15.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 20 septembre 2016 à 20h30